



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 octobre 2018

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	21	1	0	10

Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERIGAUD Chantal, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : PLAZANET Mélanie donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DUPUY Nathalie, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

FINANCES

Délibération n° 84-2018 : Demande de renouvellement de classement de la commune d'Eymoutiers en commune touristique

Par arrêté préfectoral du 09 août 2013, la commune d'Eymoutiers a été dénommée commune touristique. Cet arrêté est valable 5 ans. La Commune a donc sollicité le renouvellement de son classement en commune touristique auprès de la préfecture qui lui a indiqué que la demande de classement ne pouvait plus être formulée par la Commune. En effet, suite au transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes, la Communauté de Communes doit faire la démarche pour la Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L.133-11 ;

Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

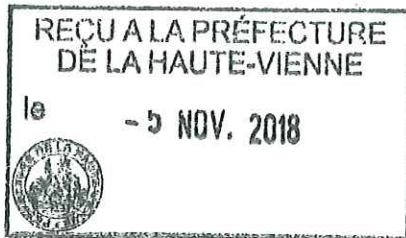
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter la dénomination de commune touristique pour la Commune d'Eymoutiers selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n°2008-884 susvisé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 30 octobre 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : **15 NOV. 2018**
Publié le : **15 NOV. 2018**



Le Président
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87100 EYMOUTIERS